Une mission diplomatique auprès du roi Charles-Albert à Chambéry 1834

Autor(en): **Dolt, Gustave**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-36109

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

46me année | No 6 | Nov.-Déc. 1938

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Une mission diplomatique auprès du roi Charles-Albert à Chambéry 1834

INTRODUCTION

Dès le commencement du XIXme siècle, la Suisse et la Pologne avaient entretenu des relations amicales, car en 1812-1813 les malheureux soldats suisses de la Grande Armée avaient trouvé une hospitalité chez les Polonais.

Lorsque, après plusieurs partages, la Pologne se trouva dans sa plus grande détresse, ses enfants reçurent un accueil favorable dans la Suisse hospitalière et, en 1831, après une tentative de secouer le joug russe, un nouveau flot de réfugiés arriva dans notre pays. Le chef intellectuel de l'émigration fut le poète Adam Mickiewicz.

La plupart des exilés se fixèrent en France. Ils étaient désœuvrés. Ils s'agitaient. De ce fait, il se créèrent des difficultés. Ce sont ces raisons qui poussèrent le colonel Oborski à passer en Suisse, avec quatre cent seize compagnons armés, les 9 et 15 avril 1833.

La Diète les somma de repasser en France, mais celle-ci leur refusa le passage. Les Polonais décidèrent alors de rester en Suisse, où des comités de secours s'organisèrent, car ils étaient dénués de tout.

Les Polonais formaient donc un noyau de gens inquiets, mécontents ; poussés vers des aspirations de liberté ; ils continuèrent de s'agiter en Suisse. Ils étaient prêts à tout.

En avril 1833, on nota une conspiration vite découverte et étouffée [1]. Un chef allait se révéler en la personne de Mazzini [2]. Il comptait en effet sur les réfugiés polonais et allemands pour accomplir son rêve, la libération de l'Italie, sa patrie. Un comité d'insurrection se forma. Mais la prise de contact et l'alliance avec les Polonais furent difficiles. Leur adhésion était importante à plusieurs points de vue : ils étaient armés et possédaient des officiers de valeur. De plus, Mazzini comptait en faire les chefs du mouvement, mais par leur légèreté et leur imprévoyance, les réfugiés tant polonais qu'italiens allaient mettre la Suisse dans une position difficile.

Depuis quelque temps déjà, par petits détachements, les Polonais quittaient le Canton de Berne pour celui de Vaud. Ils recevaient un bon accueil de la population.

Le 30 janvier 1834, une note du Directoire fédéral, envoyée aux gouvernements cantonaux, les avisait de l'arrivée des Polonais dans le Canton de Vaud. Ainsi on était prévenu, il n'y eut pas de surprise.

Le 31 janvier, les réfugiés massés à Nyon, devaient s'embarquer pour gagner la rive genevoise. Le gouvernement vaudois avait pris ses précautions, et les milices levées furent placées sous les ordres du commandant Gély. Toutes les barques furent confisquées et lorsque les Polonais firent mine de s'embarquer, malgré tout,

Gély s'y opposa avec vingt hommes. Alors, employant la violence, les Polonais vidèrent une barque de son chargement et commencèrent à s'embarquer. Le tocsin sonna. La milice arriva. On fit les sommations nécessaires. Les Polonais qui avaient coupé l'amarre prirent le large.

Maintenant que les Polonais étaient en route, il s'agissait de les empêcher de débarquer. Le 1er février au matin, le gouvernement genevois alerta la milice qui se trouva rapidement sur les lieux. Le conseiller Kunkler réussit à rembarquer une partie des Polonais ; le reste tenta une liaison avec les Italiens qui étaient à Carouge.

Le général Ramorino [3] devait entrer en jeu en ce moment. L'expédition mi-polonaise, mi-italienne, tenta une incursion sur territoire sarde, gagna Annemasse, pilla les caisses de la douane et fut refoulée. Ce ne fut plus qu'un lamentable échec.

Le gouvernement genevois voulut se débarrasser des Polonnais en les faisant reconduire dans le Canton de Vaud sous bonne escorte. Ils furent internés au château de Rolle. Disons, en passant, qu'à Genève une émeute faillit éclater mais les autorités la réprimèrent vivement. A son tour, le gouvernement vaudois tenta de se débarrasser des Polonais en les renvoyant dans le Canton de Berne d'où ils venaient. C'est le 1er mars 1834 qu'il faut placer la Convention entre les Cantons de Berne, de Vaud et de Genève, à ce sujet.

La situation devenait angoissante. Le Directoire recevait maintes notes diplomatiques ; c'est également en 1834 que le professeur Rossi fut envoyé à Paris pour négocier le passage des Polonais. Il n'y avait, en effet, que la France qui pût les reprendre. Les autres pays n'en voulaient pas. Le 30 mars 1834, le passage à travers la France était accordé.

En Suisse se posait la question de savoir si cette affaire des Polonais devait être déclarée cantonale ou fédérale. Le droit d'asile était en principe réservé aux Cantons. Les Polonais avaient fait abus de ce droit. Mais on pouvait rétorquer que la Diète n'avait pas assez surveillé les étrangers qui séjournaient sur le territoire de la Confédération.

Il n'y avait rien à reprocher à la Suisse, aux Cantons de Vaud et de Genève en particulier ; ils avaient pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher cette expédition. S'ils n'avaient pas agi ainsi, le mal aurait été plus grand, mais la Sardaigne était vexée que l'on ait pillé ses caisses et envahi son territoire.

En juin 1834, le Directoire, désireux de reprendre des relations normales avec la Sardaigne, chargea MM. de la Harpe et Rigaud d'aller faire une visite au roi Charles-Albert qui visitait justement ses Etats et était de passage à Chambéry. Ils devaient le complimenter au nom de la Confédération.

Le syndic Rigaud a laissé dans son *journal* un récit circonstancié de cette mission.

Nous donnons la partie la plus intéressante de ce récit.

Gustave DOLT.